

Québec, le 14 février 2016

**Objet : Demande d'accès aux documents (N/Réf. : 2016-007)**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, datée du 13 janvier 2015 et reçue à nos bureaux le 15 janvier 2016, par laquelle vous désirez obtenir :

« Les process-verbaux des meetings du conseil d'administration de la Société du Plan Nord pour l'année 2014 et 2015 et 2016. »

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-jointe une copie des documents visés par votre demande. Ces documents ont été caviardés et annotés en marge des articles de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), en vertu desquels nous nous appuyons pour refuser en partie l'accès à ces documents. Vous trouverez également en annexe les dispositions en question, soit les articles 21, 22, 23, 24, 27, 35, 37, 39, 53 et 54 de la loi.

En effet, ces documents contiennent des renseignements économiques, financiers et commerciaux qui peuvent avoir des incidences sur les décisions administratives ou politiques, des avis, des recommandations, analyses, délibérations des membres du conseil d'administration ainsi que des renseignements personnels. En outre ces divulgations risqueraient de révéler une stratégie de négociation de contrat.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Julie Sauvageau  
Responsable de l'accès aux documents des organismes  
publics et de la protection des renseignements personnels

p. j.